

Liste de contrôles quotidiens pour la prévention de la COVID-19

Cette liste de recommandations a été créée afin d'aider les producteurs et productrices à protéger leur santé et celle de leur personnel en mettant en place des mesures préventives sur leurs sites de production. Vous êtes invités à la remplir chaque jour et l'afficher dans un endroit visible pour informer les employés de la situation quotidienne sur la ferme.

Pratiques de dépistage

- Surveillance des symptômes**
Les employeurs peuvent surveiller l'apparition de symptômes communs chez leurs employés. Tout membre du personnel qui présente des symptômes de la COVID-19 ou qui fait de la fièvre de plus de 38 °C (100,4 °F) ne devrait pas se présenter au travail.
- Contact**
Tout membre du personnel qui a été en contact avec un cas confirmé ou soupçonné de la COVID-19 ne devrait pas se présenter sur le site et devrait demeurer en isolement pour 14 jours. Ces personnes sont encouragées à suivre les directives gouvernementales.
- Voyage**
Si vous revenez de voyage, vous devez vous isoler pendant 14 jours. Cela veut dire que vous ne devez pas pénétrer dans les poulaillers ni sur le site de production si d'autres personnes y travaillent.

Pratiques à la ferme

- Suspendre toutes les visites non essentielles à la ferme.
- Demander aux visiteurs essentiels de signer le registre des visiteurs, de porter de l'équipement de biosécurité, des gants et un masque.
- Les poignées de porte, les planchers et tout autre équipement que les visiteurs touchent devraient être désinfectés après chaque visite.
- La table de tri devrait être désinfectée après chaque collecte ou après chaque changement d'employé.

- Les membres du personnel devraient porter des gants et utiliser une nouvelle paire pour chaque nouvelle activité, par exemple : parcourir le parquet, tri des œufs, pesée des oiseaux. Même si des gants sont portés, il est toujours important de se laver les mains souvent.
- Toutes les surfaces qui sont touchées ou utilisées quotidiennement doivent être désinfectées à la fin de chaque journée (par exemple : poignées de porte, équipement, table de tri, comptoirs, etc.).
- Le bureau, l'entrée, et tout autre espace de travail autre que le parquet et la salle de tri doivent être désinfectés deux fois par semaine. Cela inclut les planchers, les tables, les escaliers, les chaises, les toilettes et toute autre surface qui est touchée quotidiennement.

Signature : _____ Date : _____